

## **L'enseignement spécialisé... pour qui ? Pour quoi ?**

Certains membres de Gratte sont encore en âge d'être scolarisés, et certains le sont dans l'enseignement spécialisé. Il me semble donc intéressant de s'arrêter et réfléchir quelques temps au parcours scolaire que vivent ou ont vécu les personnes handicapées que nous côtoyons aujourd'hui.

### **Nouveau décret et nouvelle terminologie :**

Depuis cette année 2004, il y a des nouveautés. Le gouvernement a adopté un nouveau décret sur ce type d'enseignement. On ne parle plus d'enseignement spécial mais bien d'enseignement « spécialisé ». De même, le mot « handicapé » est remplacé par les mots « enfant ou adolescent à besoins spécifiques. »

Au niveau du contenu, la principale modification est l'encouragement de l'« intégration », dont nous reparlerons par la suite.

### **L'enseignement spécialisé :**

L'enseignement spécialisé veut adapter ses objectifs pour rencontrer les besoins spécifiques de tous les élèves. Quand un enfant ne peut pas suivre le rythme de l'enseignement ordinaire, ni s'y intégrer harmonieusement, l'enseignement spécialisé est là pour l'aider. L'enseignement spécialisé est organisé, en tout ou en partie, pour les enfants de 2 à 21 ans. Certains membres de Gratte sont donc encore dans cet enseignement

### **L'enseignement spécialisé : huit types adaptés aux différents handicaps.**

Ces huit types répondent aux différentes catégories de handicaps.

Le type 1 est adapté aux besoins des enfants atteints de troubles mentaux légers.

Le type 2 est adapté aux besoins des enfants atteints de troubles mentaux modérés à sévères.

Le type 3 répond aux besoins d'enfants atteints de trouble de comportement.

Le type 4 est adapté aux enfants atteints de déficience physique.

Le type 5 est adapté aux enfants malades (type organisé en milieu hospitalier).

Le type 6 répond aux besoins des aveugles et malvoyants,

Le type 7 aux sourds et malentendants,

Et le type 8 répond aux besoins des enfants atteints de troubles instrumentaux.

Le projet de Gratte veut favoriser la rencontre entre personnes valides et personnes handicapées mentales légères à modérées. Gratte s'adresse donc majoritairement aux personnes handicapées sorties du type 1 ou 2.

### **Quand faut-il choisir l'enseignement spécialisé ?**

Dans certains cas, ce choix semble évident. Dans d'autres, il n'y a pas de réponse toute faite à cette interrogation. Certains enfants sont orientés dans l'enseignement spécialisé dès l'entrée à l'école maternelle. D'autres le sont un peu plus tard en début ou en cours de scolarité primaire.

## **Enseignement spécialisé contre enseignement ordinaire ?**

Le nouveau décret souhaite encourager l'« intégration », c'est-à-dire la possibilité pour un enfant inscrit dans l'enseignement spécialisé de suivre sa scolarité, en tout ou en partie, dans une école ordinaire, tout en gardant son statut d'élève du spécialisé (c'est-à-dire certaines facilités en terme d'encadrement, d'accompagnement médical, logopédique, ...).

Pouvoir offrir une place pour chacun dans l'enseignement ordinaire est une idée louable mais elle pose cependant plusieurs questions : est-ce réaliste ? Est-ce toujours un bien pour l'enfant ? N'est-ce pas offrir de fausses illusions aux parents ?

L'enseignement ordinaire pousse à une autonomie plus forte de la personne handicapée. Pour le jeune, cela évite qu'il se sente « mis à part ». Cela permet certainement à des enfants valides et moins valides de se côtoyer et d'apprendre à se sentir proches malgré les différences. N'est-ce pas la même philosophie que nous vivons au sein de Gratte... ?

Mais placer la barre trop haut et mettre l'enfant dans une situation d'échec n'est certainement pas épanouissant pour lui. L'enseignement spécialisé offre une connaissance spécifique des besoins de l'enfant ainsi qu'un rythme adapté.

De plus, est-ce cohérent de vouloir les intégrer à tout prix si, après la période de scolarité obligatoire, leurs seules alternatives sont les ateliers protégés ou les institutions ?

Toutes les questions et réflexions à ce propos restent bien sûr ouvertes...

Toutefois, notons encore que, pour les parents, mettre leur enfant dans l'enseignement spécialisé représente souvent une étape difficile dans « l'acceptation du handicap »... Les limites intellectuelles de leur enfant s'imposent à eux comme une réalité...

## **Et après la période de scolarité ?**

La réflexion d'un parent lors d'une activité Gratte m'a frappée...

Une fois sorti des années de scolarité obligatoires pour tous les enfants (valides ou non), la vie d'une personne handicapée mentale prend un chemin toujours différent de celui d'une personne valide : vie familiale, profession, ... ..

En effet, quitter l'école, pour quel projet de vie ?

La préparation à la vie adulte est un des objectifs bien souvent travaillé à l'école secondaire. Des initiatives comme des groupes de parole pour les jeunes adolescents atteints d'un handicap mental, permettent au jeune de mieux se connaître, d'apprendre à exprimer ses émotions, ses projets, d'apprendre à faire des choix,... bref, d'acquérir un maximum d'autonomie pour être premier acteur des décisions le concernant.

Pendant cette période « fin ou après scolarité », on entre aussi dans la tranche d'âge « gratteuse », un lieu idéal pour que chacun se rencontre, et se sente proche malgré les différences... Gratte est certainement un endroit où l'on peut poursuivre l'apprentissage de l'autonomie et de la socialisation dans un cadre de loisir...

Nicolas Chaidron